avait cessé, le ciel s'était éclairci, et il faisait un froid de loup. Quand nous fûmes près de la redoute, on posa les sentinelles, et le reste du bataillon fit halte sous un baraquement en planches. Je vois encore l'endroit : lo Seine gelée et muette le ciel fourmillant d'étoiles et les hommes attroupés en masses noires à la porte du baraquement. Sur la canonnière prise dans les glaces, un marin breton chantait seul dans la nuit une chanson paysanne. Et c'était quelque chose de navrant que cette mélodie rustique montant lentement dans cette délicieuse nuit de Noël. — Jacob était plus sombre et plus triste encore que de coutume. Comme couronnement de ses quarante-huit heures de clou, le capitaine lui avait infligé quatre heures de faction supplémentaire et son tour allait venir. En effet, le caporal de poste appela le n° 8 — c'était le numéro de Jacob. — Il s'exécuta sans bronches et on le posa en sentinelle avancée dans une sorte de trou creusé à vingt-cinq ou trente pas au delà de la tranchée.

— « Brrr ! dit le caporal en rentrant dans le baraquement et en lampant un doigt de rhum, je ne sens plus mes mains. Les hommes de faction n'auront pas chaud ! »

Au matin, le soleil de Noël se leva doucement dans un nimbe de nuées roses. La plaine neigeuse toute glacée de frimas, était charmante. La diane sonnait dans les campements, les artilleurs de la redoute se redressaient en battant la semelle ; quatre chevaux dont l'un était monté par un cavalier enveloppé dans son manteau gris, nous amenaient un pièce de siège, et l'attelage s'enlevait vigoureusement en noir sur les blancheurs rosées de la plaine. Les hommes de corvée allaient puiser de l'eau à la Seine. et on les voyait revenir, trébuchants et courbés sous le poids des bidons. Malgré le froid boréal de la nutt et les préoccupations de chacun, il y avait quelque chose de gai et de réconfortant dans ce réveil matinal en plein soleil. Un coup de canon partit de Bicêtre et un obus passa en sifflant au-dessus de nous ; en même temps notre clairon jeta dans l'air sonore trois ou quatre notes claires. — L'appel ! — Tout le bataillon se rangea sur deux lignes en avant de la tranchée et on fit l'appel par compagnie. Quand on arriva à notres escouade et qu'on cria: « Jacob! » personne ne répondit. « Jacob ! » répéta le capitaine furieux. Alors nous nous aperçumes de l'absence du camarade. — « Est-ce qu'il serait resté dans son trou ? » insinua le caporal. On y courut après l'appel. Le caporal avait raison ; il était là, dans le trou, la face bleuie, les yeux clos, serrant dans son bras raidi le fusil couvert de givre ! — Le pauvre Jacob n'avait pu résister au sommeil, et il était mort gelé pendant sa faction supplémentaire.

André THEURIET.

LE DERNIER RÉVEILLON

C'était un vendredi, on était à la veille de Noël, par une vilaine soirée d'hiver sans neige et sans gelée ; il pleuvait, ou plutôt l'atmosphère était chargée de ces bruines fines qui pénètrent jusqu'au fond des entrailles. La tête baissée, les mains dans ses poches trouées, couvert d'un haillon qui avait pu être une redingote dans un temps fort éloigné, mais qui n'était plus, au moment où commence ce récit, qu'une loque informe, repoussante ; un homme parcourait les rues en titubant comme pris de boisson.

Il ne faisait pas de bruit et ne causait aucun scandale; c'est à peine si quelques joyeux passants, s'en allant festoyer, faisaient attention au pauvre hère mal vêtu.

L'un d'eux, cependant ne put s'empêpêcher de dire à la bande animée qui l'accompagnait : « Tiens en voilà un qui a déjà commencé le réveillon. »

L'homme entendit peut-être la phrase, car il releva la tête prêt à répondre ; mais sa bouche ne proféra aucun son et il continua sa marche saccadée.

Tout à coup il s'arrêta et flaira autour de lui, comme un chien sur la trace du gibier.

Il était devant un marchand de comestibles, il regarda la victuaille étalée et murmura : « Za sent bon, les truffes !! Oh ! manger, manger ! dire qu'il y a des gens qui vont manger sans avoir faim, boire sans avoir soif.

« Etrange chose que la vie ! Voilà des gens qui, ce soir, souperont pour deux, pour trois, pour quatre : et moi, moi, j'ai faim, j'ai faim depuis hier ! misère ! »

Une autre bande passa, et voyant la mine du malheureux, un malin s'écria :

« Eh ! mon bonhomme, tu peux regarder tout cela, je crois bien que ce n'est pas pour ton palais que cette dinde majestueuse cuira cette nuit ».

« Je le crois aussi ; un jour j'ai lancé cette plaisanterie à un pauvre diable. Est-ce que je savais qu'on me la renverrait plus tard ? Je croyais que cela durerait toujours, la bonne chère et les noces? c'est ma punition. »

Sur ce remords, il quitta l'odeur de truffes et se remit à marcher toujours la tête baissée. Et cette pluie qui lui fouettait le visage ; c'était horrible : le Dante a oublié un enfer humide, dans sa description des peines éternelles.

Il vit autour de lui des groupes moins bruyants, cômposés de femmes pour la plupart ; ils allaient vite et disparaissaient comme des fantômes.

Les légendes du temps passé lui revinrent à la mémoire, mais en levant les yeux, il s'aperçut que les femmes pénétraient sous le porche d'une église.

« Si j'entrais, dit l'homme, je me réchafferais peut-être un peu ; il y a du feu là-dedans ; il doit y faire moins froid que sous l'arche du pont où je couche depuis quelques jours. »

Il entra.

« Ça ne sent pas les truffes, mais on n'y grelotte pas », fit-il en allant s'asseoir sur une chaise, près d'une bouche de calorifère.

Il vit des hommes et des femmes agenouillés près des confessionnaux ; il entendait de temps en temps un bruit sec de boiseries glissant sur une rainure ; quelqu'un sortait de la niche et allait prier un peu plus loin, tandis qu'ne autre personne prenait la place vide.

« Bon Dieu ! y a-t-il longtemps que je ne me suis confessé », pensa le pauvre hère.

L'église était dans une demi-obscurité ; quelques lampes suspendues de ci et de là éclairaient seules les coins saillants de l'édifice, tandis qued'autres parties étaient plongées dans l'obscurité . cela poussait à la rêverie.

L'homme songea comme assoupi.

Il percevait autour de lui des pas discrets, des chuchotements confus et recueillis ; alors il se rovit tout enfant sur les genoux de sa mère. Le matin on retirait la chaussure qu'il avait placée la veille au soir dans la cheminee ; il y découvrait avec joie les cadeaux du petit Noël.

Comme il était heureux alors.

A six ans, un grand *dada*, plus âgé que lui, lui avait enlevé ses premières illusions, en assurant que le petit Noël n'était pour rien dans la distribution des jouets et des friandises : « Des petits Jésus, y en a pas ! c'est les parents. » Il avait essayé de protester : — « Regarde cette nuit » avait répondu l'autre.

En effet, s'étant tenu éveillé, il avait vu son père et sa mère, joyeux de la surprise qu'ils préparaient, déposer les cadeaux de l'enfant-Dieu dans ses souliers les plus neufs.

Le lendemain, « fier de sa découverte,» il déclara qu'on ne le tromperait plus en lui faisant croire au petit Noël.

Il en résulta une économie pour les parents et une joie de moins pour l'enfant, qui se consola en désillusionnant les autres à son tour.

Plus tard, après sa première communion, autre histoire : « Un bon Dieu, y en a pas, tu en es encore au pain à cacheter ? »

Il s'en prit à ses parents, disant qu'ils l'avaient trompé; il ne crut plus à leur parole ni à leur bonne foi ; les petits camarades de collège, les jeunes étaient bien plus fortsque ces vieux radoteurs de parents. La manie lui vint de vouloir approfondir les choses : cela le rendit sceptique.

Homme, il voulut goûter aux plaisirs du monde; il dépensa follement la fortune qu'il avait reçu en héritage ; les femmes le désillusionnèrent de l'amour, les camarades de l'amitié. Cherchant à oublier, comme il disait, sans savoir ce qu'il avait à oublier, il gaspilla l'argent en orgies, en griseries de toutes sortes. Il en était arrivé ainsi à la plus dégradante misère, ne sachant pas travailler, n'ayant ni courage ni foi, avec un esprit faible et sans énergie pour les luttes de la vie.

Je ne sais quoi le poussa vers un confessionnal, mais la honte le retint : que répondrait-il, lui qui ne croyait point ?

Il se leva, marcha dans l'église, le cerveau vide de son jeûne prolongé.

Peu à peu le temple s'éclaira de toutes ses lumières, les places vides se remplirent.

Au dehors les cloches sonnèrent à toute volée, joyeuses.

Douze coups retentirent, le bruit des hallebardes frappa le pavé sonore, les grandes orgues firent entendre de vieux noëls, le prêtre monta à l'autel et l'office commença accompagné des chants et des cantiques.

L'homme suivait tout cela avec des yeux étonnés, comme s'il voyait ces cérémonies pour la première fois. Depuis si longtemps aussi il ne se souvenait plus de rien. Autour de lui des hommes et des femmes riaient et plaisantaient, ce n'étaient pas non plus des croyants ceux-là, que venaient-ils faire dans l'église ? ces intrus, pas plus que lui, n'avaient le droit de troubler les autres. Il sortit.

Au dehors la pluie tombait toujours, fine et serrée, le froid le saisit de nouveau. Alors, l'estomac vide, se mordant les poings, il entra dans une rue obscure où des tas d'ordures gisaient déjà, trop plein des maisons que gênait le superflu. Il se baissa ramassa des choses innommées et mangea à pleine bouche,

Des artistes en goguette qui passaient, pris de pitié, vidèrent leurs poches de tout l'argent qu'elles contenaient : il y avait une vingtaine de sous.

L'homme les prit, rongea encore quelques os qu'un chien eut refusés, et s'en fut boire dans un bouge où se réunissent les balayeurs et les chiffonniers. lui qui avait débuté dans les cabinets particuliers de chez Bignon.

Avec les vingt sous, il se grisa d'eau-de vie, et plus titubant que tout à l'heure il reprit sa course, sans but, à travers les rues remplies de brouillard.

Les becs de gaz éclairaient comme des veilleuses de morts. Les chansons des réveillonnours exhalaient leurs derniers refrains.

C'était l'heure où les lourdes voitures des laitiers amènent leur marchandise frelatée à Paris.

Au détour d'une rue, une de ces voitures courant grand train, menée par un cocher pressé et sans souci des passants rares à ce moment, vint droit sur l'homme le renversa, le bouscula, le fit, cabrioler et ce fut tout. Pas un cri pas une plainte.

Le laitier ne se vanta pas de l'affaire et l'homme ne s'en plaignit point : il était mort.

Oscar MICHON,

Situation météorologique. — Roubaix, 12 janv — Hauteur barométrique : 765. — Température : 7 heures du matin, 3 degrés au-dessous de zéro : une heure du soir, 1° ; 5 heures du soir, 2 degrés.

Paris, 12 janvier. — Les faibles pressions gagnent aujourd'hui le sud ouest du continent et un mouvement secondaire important s'avance sur l'Ouest de la France ; il amène sur nos côtes de Bretagne et de l'Océan des vents du Nord ou de l'Ouet très forts et même violents en quelques stations. Le maximum de Russie persiste et les vents d'Est dominent en Provence. On signale des pluies abondantes en Irlande, des pluies et des neiges en France et une tourmente de neige au Pic du Midi.

La température se relève un peu sur la France et sur l'Europe centrale; elle baisse sur la mer du Nord et l'est de la Russie. Ce matin, le thermomètre marquait — 20 degrés à Moscou, — 5 à Haparanda, 1 à Paris, 8 à Valentia, Bordeaux et 14 à Alger.

En France, le temps reste à la pluie ou à la neige.

Hier, à Paris, ciel très couvert ; pluie vers 5 h. du soir. — Ce matin neige.

Température : Maxima, 2 degrés 4; minimum, — 0 degré 5.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La conférence de géographie à la Bourse — C'est devant une salle bien garnie que M. Merchier, l'éminent conférencier que nous avons eu le plaisir d'entendre l'année dernière à maintes reprises, a parlé samedi soir de la Mésopotamie.

M. Merchier a rappelé ses débuts dans la science géographique, et a montré que les récentes découvertes faites en Mésopotamie confirment les faits de l'Histoire Sainte tels qu'il nous ont été transmis.

Nous reparlerons de cette belle et intéressante conférence.

L'infanticide du hameau du Bon Fraisier. — *Nouveaux détails.* — L'enquête qui a été ouverte aussitôt la découverte du cadavre, n'a pas encore amené l'arrestation de l'auteur de ce crime. On a retrouvé un mouchoir ensanglanté dans le fossé opposé à celui dans lequel a été découvert le petit être, et bordant la route de l'ancienne «Allumette».

Une autre trouvaille, qui a peut être quelque rapprochement avec l'infanticide, a été faite par des petits gamins qui jouaient jeudi, vers 1 heure dans la rue Saint-Roch Dans un égoût, situé à quelques mètres de la rue d'Isly, ces gamins ont aperçu quelques linges tachés de sang. Ils en prévinrent M. Descamps, agent de police, qui retira un paquet de linge et le porta à M. le commissaire du troisième arrondissement.

Samedi matin, le petit cadavre a été enlevé de la morgue de Wasquehal et transporté à Lille pour les études médicales, d'après un ordre émanant du parquet de Lille.

La cheminée de Croix. — Nous avons dit, hier, que les travaux de diminution de la cheminée de Croix étaient commencés depuis trois semaines et nous annoncions, en même temps, que manœuvres anglais étaient arrivés à Croix, pour des ouvriers [illegible] travail consistera dans le un travail spécial. Le [illegible] c'est-à-dire qu'aussitôt que le couronnement en fonte sera en[illegible] ces ouvriers feront une entaille, dans la cheminée, à la hauteur de soixante-quinze à quatre-vingts mètres, au moyen de machines spéciales arrivées samedi matin à Croix, et remettront la cheminée dans une position strictement verticale. Le couronnement en fonte sera alors replacé sur la cheminée qui mesurera encore quatre vingt-dix mètres de hauteur.

Bibliothèque municipale. — M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'attribuer à la bibliothèque municipale de Roubaix, l'ouvrage intitulé : *Expédition scientifique du Travailleur et du Talisman.*

Le recensement des pigeons voyageurs. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler aux propriétaires de pigeons voyageurs et aux présidents des sociétés colombophiles qu'ils doivent, conformément à l'article 4, du décret du 15 septembre 1885, faire la déclaration de leurs pigeons voyageurs (Bureau du secrétariat de la mairie).

Ceux qui négligeraient de remplir cette formalité obligatoire, y seront contraints et seront punis selon la loi.

« **Les Prévoyants de l'Avenir** » (société civile de retraites) — La recette de la 127e section (Roubaix) s'est élevée pour le mois de janvier à 2,358 fr., et son effectif est actuellement de 637 sociétaires

Le chiffre total des sociétaires des 435 sections réunies (dont 19 nouvelles) s'élevait au 31 décembre 1888 à 74,301 avec un encaisse de 2 millions, 188,748 fr. 66

On peut s'inscrire le premier dimanche de chaque mois, de dix heures à midi, dans chacun des bureaux de recette de la section. *Café du Globe*, 84, grande-rue; chez MM. Florin, 123, rue de l'Alma; Catrice, 50, rue Pierre de Roubaix; Barot, 1, rue du Moulin; Lecat, 91, rue du grand-chemin ; Brenin, 141, rue de Lannoy et au *Petit Lévéen*, Fiers-Breucq.

La cotisation est de un franc par mois ; l'âge minimum requis, 15 ans accomplis au 1er janvier.

Avis important. — Les sociétaires qui n'auraient pas reçu, à temps, leur convocation, sont informés que l'assemblée générale annuelle a lieu, dimanche, à 10 h. du matin, au café du *Globe*, 84, Grande-Rue.

La présente réunion est obligatoire, sauf pour les dames, sous peine d'une amende de 1 fr. Les sociétaires sont priés de se munir de leurs cartes rouges.

Un accident s'est produit vendredi soir dans l'établissement Delattre, rue du Curoir. Un boucleur du nom de F. Tellier s'est fait une luxation de l'épaule droite en voulant lever un panier trop loard. Il a reçu les soins de M. le docteur Godefroy et a été transporté à l'hôtel-Dieu. Félix Tellier n'est âgé que de quinze ans et demeure au Huchon, cour Delatre, 19. La blessure n'est heureusement pas grave.

Le vol et l'incendie du Raverdi. — Nous avons dit, dans notre numéro d'avant hier, que trois paniers en osiers dont le plus grand contenait une somme de deux cent soixante quinze francs et provenant du vol du Raverdi avaient été retrouvés chez M. Tilleul à l'angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule. Nous ajoutions d'après des renseignements que nous avions pris, que ces paniers avaient été déposés par M. P..., ouvrier jardinier, demeurant au Blanc-Seau.

D'après une seconde enquête, Mme Tilleul déclare qu'elle ne peut pas préciser si c'est bien M. P... ou une autre personne qui aurait déposé ces paniers et croit, au contraire que la personne qu'elle avait voulu désigner n'est pas celle qui est allée chez elle, le mardi 18 décembre.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté en date du 7 janvier courant, M. le préfet du Nord a autorisé la création à Roubaix, d'une société de pinsonneurs dite *le Paletot*.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 14 janvier, à 8 h. du soir. — Thermomètre. Délatations.

Cours de chimie, jeudi 17 janvier, à 8 h. du soir. — Acides bromhydrique. — Iodydryque.— Eau. — Substances dissoutes dans l'eau. — Epuration des eaux.

Wattrelos. — *La rixe entre gamins.* — Les petits gamins, qui ont frappé si cruellement le jeune Alfred Castel, au hameau du Crétinier, sont aujourd'hui connus. Ce sont deux jeunes gens de douze à treize ans, Coucks et Dieudonné, qui habitent le hameau du Haut Judas près de la ferme Cornille.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes-visites et cent enveloppes.

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

AVIS IMPORTANT. — La **Maison SONNEVILLE** est la seule qui, par des procédés spéciaux, teint les étoffes de laine noire, châles longs de deuil, **en toutes nuances** S'adresser à la succursale : **11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.** 34526

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de notre quatrième page intitulée : *Très jolie maison à louer.* 36121 — 18577

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La société de géographie organise, pour le mardi 21 janvier courant, une séance des plus intéressantes.

M. Léger, professeur de langues orientales au collège de France, parlera de la Bulgarie qu'il connait à fond pour l'avoir parcourue plusieurs fois et étudiée dans ses mouvements historiques.

M. Léger a beaucoup plu à Lille où il a donné il y a quelque temps, cette conférence; nous ne doutons pas qu'il n'obtienne ici le même succès. Il possède une magnifique collection de vues qu'il a prises lui-même et qui seront reproduites au moyens des projections à la lumière oxhydrique.

Arreatation pour fraude. — Un maçon, nommé Laporte, a été arrêté, par la douane de la gare du Pont-de Neuville, au moment où il tentait de passer la frontière, chargé de marchandises belges.

La gendarmerie a arrêté, près de la frontière, un déserteur, du nom de Edouard Perrin, âgé de 35 ans, domestique, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle) en garnison à Dunkerque. Il avait déserté son corps depuis le 6 janvier 1875, il était de la classe 1872. Interrogé sur les motifs de sa désertion il a répondu, qu'au régiment, on le faisait passer pour fou, et qu'il était toujours chargé des corvées; c'est pour y mettre un terme qu'il a déserté.

AVIS

La Chambre de Commerce, ayant pris l'initiative d'une exposition collective des produits de l'Industrie roubaisienne, comprenant les tissus de toute espèce, les laines peignées et filées, les filés de coton, etc., prie Messieurs les Industriels, qui seraient disposés à lui prêter leur concours de vouloir bien en donner avis dans le plus bref délai, avant le 15 janvier autant que possible, au Secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve, 3).

Cette exhibition collective n'entraine aucun frais pour les exposants: la Chambre de Commerce prend à sa charge l'emplacement, le transport, l'installation, la représentation et les mesures de conservation. Les exposants pourront apposer sur leurs produits des étiquettes portant leur nom et raison sociale, sans toutefois participer individuellement au concours, toute récompense qui serait obtenue devant s'appliquer à la *collectivité de Roubaix*.

La Chambre de Commerce espère que Messieurs les Industriels voudront bien l'aider à rendre cette installation aussi belle et aussi complète que possible, afin que la vieille réputation de la fabrique de Roubaix conserve le rang qu'elle occupe si avantageusement dans le monde des affaires.

Le Président, **H. MATHON.**

LILLE

Les Conseils de préfecture. — Par décret, les conseillers de préfecture dont les noms suivent sont désignés pour remplir, pendant l'année 1889, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture de leur département :

Nord : M. Facon; Pas-de-Calais : M. Lecesne ; Aisne : M. Delalande; Somme : M. Dausse.

Concours hippique. — Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, le concours hippique du Nord aura lieu cette année à Lille, sur l'esplanade de la Citadelle, du 26 mai au 2 juin. Les engagements devront être faits à la préfecture, dans les bureaux de la 1re division, le lundi 20 mai, avant 5 heures du soir.

Le programme comprend, comme l'an dernier, une course de bagues, à laquelle seront affectés 1.000 fr. de prix.

La bande des voleurs de titres. — Nous extrayons d'une correspondance adressée de Quiaregnon à la *Chronique* les détails suivants sur l'instruction des exploits de la bande Patrac et Cie :

« Il y a déjà bien des personnes détenues à la prison de Mons et accusées de complicité dans cette ténébreuse affaire. Le sieur Augustin Guillaume, dit le « Grand Gustin », l'un des premiers arrêtés, vient d'être mis en liberté. Guillaume est cordonnier et habite Wasmuel (près de Quiaregnon). Il possédait une clientèle assez nombreuse, surtout dans la classe ouvrière, où il est fort connu ; c'est un grand gaillard, solidement bâti, Français de naissance, mais habitant le Borinage depuis très longtemps. L'un des accusés a été conduit la semaine dernière à Vaudignies (près d'Ath), où un vol avait été commis ; il a été confronté avec les habitants de la maison et ramené le soir à Mons par le train de 5 heures. On ne sait pas les résultats de cette enquête.

» Quant à Caudron, dit « le Cron Caudron », l'un des principaux prévenus, il est encore sous les verrous. C'est un marchand de sable qui s'en allait avec sa petite voiture dans les villages; plusieurs personnes chez qui on l'avait vu ont été interrogées et des perquisitions ont été opérées à Hornu. On vient encore d'arrêter également le sieur Augustin Simon, vivant en concubinage à Quiaregnon; cet individu a été transféré immédiatement à la prison de Mons.

SAUVÉ !

J'étais prêt à partir pour un lointain voyage...
Au moment de monter à bord du paquebot,
Soudain je me rappelle... Un paquet de Congo
Est encore à l'Hôtel, dans un léger bagage...
Ce trésor parfumé pour moi serait perdu !
Je cours, je le retrouve et lorsque, tout fourbu,
Je veux sur le bateau reprendre enfin ma place,
La femme du vaisseau dans l'horizon s'efface...
Or, plus tard, j'apprenais son naufrage au Japon,
Et si je vis encore, c'est grâce à ce savon !

36469 *Savonnerie Victor Vaissier, Roubaix-Paris.*

NORD

La fermeture de la chasse. — Il avait été question de fixer la date de la fermeture de la chasse au 27 janvier. Mais nous croyons savoir qu'à la suite des rapports des préfets, le ministre de l'intérieur est disposé à la reculer au 3 février, inclusivement.

Vieux-Berquin. — M. Brebnyck, maire de Vieux-Berquin, s'est accidentellement cassé la jambe hier.

Bailleul. — L'état-civil de Bailleul a enregistré pendant l'année 1888, 378 naissances comprenant 191 garçons et 187 filles ; 80 mariages; 372 décès dont 150 du sexe masculin et 222 du sexe féminin. Il y a eu 12 mort-nés.

— Voici la statistique des d'étrangers ayant fait au 1er janvier la déclaration prescrite par le décret du 2 octobre 1888 : belges, hommes 541, femmes et enfants 1328; hollandais, hommes 4; allemands, femmes 4; anglais, femmes 3 : Total 1890.

PAS-DE-CALAIS

Un vieux brave est mort dans la commune de Tolly-les-Moffraines, près d'Arras. Il se nommait Joseph-Messidor Darmenton et était âgé de 94 ans et 7 mois. Après avoir fait les campagnes de l'Empire, il était rentré dans sa commune natale où, depuis, il avait exercé pendant un certain temps les fonctions d'adjoint au maire. M. Darmenton était l'un des derniers vétérans de Sainte-Hélène.

Une explosion, produite par le pétrole, a mis en émoi, jeudi soir, le quartier de la rue Saint-Maurice, à Arras. Le sieur Narcisse Coin, surveillant des magasins que possède M. Jules Deconinck, négociant, dans les bâtiments de l'ancienne stéarinerie, — se disposait à aller faire une ronde. Il eut l'imprudence de vouloir allumer sa lampe à pétrole à une autre lampe du même genre accrochée au mur de la pièce où sa famille et lui finissaient de goûter.

Une explosion se produisit, occasionnée par quelques gouttes du dangereux liquide tombées de la lampe sur la flamme. Le feu prit aux vêtements du malheureux Coin, qui, rendu fou par ses souffrances, courait dans la pièce en poussant des cris déchirants. Pendant que sa femme, sa belle-sœur et son beau-père s'empressaient autour de lui pour éteindre les flammes, le feu prenait aux meubles. Heureusement, des voisins accoururent ; le commencement d'incendie ne tarda pas à être éteint ; quant au malheureux Coin, grâce à l'idée qu'on eut de jeter sur lui une pile de sacs, il fut enfin délivré de ses tortures.

Son état n'est pas moins assez grave : il porte des brûlures profondes au visage et aux mains; sa belle-sœur, Mme Capy, en aidant à éteindre les flammes, a été, elle aussi, grièvement brûlée. Le docteur Leviez, appelé en hâte, les a visités tous deux et a ordonné leur transport à l'hôpital, Mme Coin et son père, M. Desmazières, ont reçu de légères brûlures ; mais, vu le peu de gravité que présente leur état, ils sont soignés chez eux.

BELGIQUE

MOUSCRON. — *La séance du Conseil communal.* — Samedi soir à sept heures le Conseil communal s'est réuni, d'abord à huis-clos pour la nomination d'un membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de M. J.-B. Dal et d'un membre du conseil d'administration des Hospices en remplacement de M. Ch. Marhem, dont les mandats expirent. Pour le Bureau de bienfaisance deux candidats : MM. Camille Vanwyncht et Yvon Guermonprez pour les Hospices, deux candidats : MM. Albert Demytenaere et Pierre Waarlop sont présentés par le Collège échevinal et les membres des Commissions respectives.

MM. Vanwyncht et Demytenaere sont élus.

Pendant le huis-clos, le public — neuf personnes — attendait dans la salle, ou plutôt le corridor de l'hôtel-de-ville, battant des pieds. Il fait froid ! On dirait que les séances du conseil ne sont plus le *great attraction* des mouscronnois.

A sept heures et demie, un membre du Conseil annonce du haut de l'escalier, la séance publique. Aussitôt la salle s'emplit. Le public semble enchanté de voir deux becs de gaz éclairer la salle qui lui est destinée.

Sont présents : MM. Dubiez, président; MM. Crombeke, Dujardin, échevins; MM. Floris Mullier, Hollebecq, Busschaert, Bentein, Coppenolle, François Mullier, Caulliez.

Absents : MM. Denreep et Delescluse, — ainsi que le secrétaire.

Remise des diplômes aux lauréats du concours des écoles primaires

M. Dubiez proclame le nom des lauréats du concours du 5 juillet 1888 entre les écoles primaires communales. Ce sont : MM. Victor Willecomme qui a obtenu 148 points sur 200, Léon Van Coppenolle 141, Jules Imbrecht 120, Hector Bonte 141, Bertrand Delvenne 149.

Formation provisoire du budget de 1889

M. Crombeke donne lecture du budget pour l'année 1889.

Chapitre Ier les recettes extraordinaires restant disponibles des années antérieures s'élèvent à 57,797f.10, recettes extraordinaires 148,807 fr. 35.

Après la lecture du premier chapitre, M. Floris Mullier fait remarquer qu'il est inutile de lire ce budget d'un bout à l'autre, il propose d'attendre, après la lecture de chaque chapitre, les observations que pourraient présenter les membres ; de plus, il fait observer que s'il approuve les recettes, subsides de l'Etat ou autres, il n'approuve pas pour cela les dépenses correspondantes.

M. Dubiez partage cet avis. M. Dujardin, qui semble avoir mal compris l'observation de M. Mullier, s'agite mais finit par se calmer.

Il semble y avoir de l'orage dans l'air.

Chapitre II. Les dépenses ordinaires pour l'administration s'élèvent à 12,991 37, y compris les indemnités au bourgmestre 1,000 fr., aux échevins 1,000 fr. les traitements du secretaire, 2,200 fr., receveur 1 200 fr., employé du secrétariat 1,600 fr., employé de l'état civil 1,400 fr.

M. Floris Mulliez fait remarquer que le traitement de l'employé du secrétariat ne correspond pas à celui voté par le Conseil dans une séance antérieure.

M. Dubiez — Il s'agissait d'un second employé.

M. Floris Mulliez. — Pardon, M. Dubiez, dans l'idée — qui était la vôtre à ce moment là — que la nomination de M. Bentein allait être approuvée, vous avez proposé un remplaçant et vous avez même ajouté que si M. Bentein n'allait pas passer il se retirerait entièrement du secrétariat.

M. Dujardin. — Il n'a jamais été question de cela !

M. Dubiez. — Je n'avais pas qualité de l'affirmer et en admettant que je l'ait dit, ce n'est pas une preuve.

M. Floris Mulliez. — Mon assertion est exacte.

M. Dujardin. — Ce n'est pas du tout là la situation !

M. Dubiez explique comment il avait demandé un employé de plus parce que le personnel de l'Hôtel-de-Ville ne suffisait pas à la besogne et constate que si le personnel a augmenté, les traitements ont diminué dans une large mesure.

M. Dujardin. — Voilà la situation !

MM. Mulliez et Busschaert persistent dans leurs observations.

M. Dubiez dit qu'on votera sur ce sujet à la prochaine séance.

M. Coppenolle demande si on ne pourrait obtenir pour le Mont-à-Leux et le Haut Judas un garde-champêtre spécial. La gendarmerie quitte ces hameaux vers huit heures du soir et je sais, dit-il, combien nous avons besoin de police, les nuits sont parfois plus que bruyantes.

M. Bentein quitte la séance.

M. Dubiez. — C'est une proposition à faire à la Députation permanente qui déjà nous a refusé un garde.

M. Coppenolle ne croit pas que la Députation permanente refuserait un garde pour un service si nécessaire, il cite l'exemple d'une ville voisine (Tourcoing) qui a placé de la police au Blanc Seau, etc.

M. Dubiez rappelle qu'il y a question de constituer un poste fixe à Mont-à-Leux.

M. Busschaert trouve que la ville préférerait en mettant l'éclairage extérieur de la ville en adjudication publique.

M. Dubiez dit que les administrations précédentes ont toujours été satisfaites de cette manière de faire et ne voit pas la nécessité de changer. On peut en faire la proposition à une prochaine séance.

M. Dujardin s'impatiente et dit que ce n'est pas le moment de faire des observations qui lui semble inopportunes

M. Mulliez (*souriant*) répond que M. le président a approuvé cette manière de procéder.

FEUILLETON DU 14 JANVIER. — 72 —

DACOLARD ET LUBIN

(Suite du Parricide)

PAR A. BELOT ET J. D'AUTIN

DEUXIÈME PARTIE

XXX

— Mais.

— Quoi ! voilà que tu hésites. Ça ne te va pas cet enlèvement ? Tu l'aimes, toi aussi, cette petite, ce me semble ? Et d'ailleurs, quand tu ne l'aimerais pas, en affaires, qu'importe ?

Il continua à exposer ses projets : — La fille séduite, enlevée, on avait le père, c'est-à-dire des millions à sa discrétion. Maintenant il ne fallait plus, avec ce nom de Dalissier, après ce procès et cette condamnation à mort, comptait faire figure dans le monde officiel et régulier. Non ! mais le beau malheur ! n'y avait-il pas, à côté de celui-là, un monde innommé, souterrain, occulte et terrible qu'on pouvait envahir et subjuguer ?

Et Dacolard, poursuivant son rêve favori, se mit à organiser un banditisme effroyable, enserrant l'Europe entière : Suchapt était le bailleur de fonds et le caissier de l'association.

Mais, à mesure qu'il parlait, Laurent baissait tristement la tête. Enfin, n'y pouvant plus tenir :

— Assez ! je t'en supplie, s'écria-t-il. Oh ! mon Dieu, toujours les mêmes ignominies.

Cette exclamation douloureuse fit l'effet d'une douche glacée sur Dacolard.

— Ah ! fit-il en s'interrompant brusquement, ça ne te va pas?

— Réfléchis donc, dit Laurent, c'est infâme, c'est monstrueux, ce que tu projettes-là.

— Allons, c'est bien ! dit froidement Dacolard ; j'ai parlé en pure perte, mettons que je n'aie rien dit. J'ai eu tout à l'heure comme une lueur d'espoir, c'était une illusion. Tu es incurable.

— Hélas ! non. C'est toi.

— Convenons que nous le sommes tous deux, pour ne pas disputer. Ce qui est certain, c'est que nous ne nous entendrons jamais. Alors je ne vois pas pourquoi je persévérerais dans le pourvoi que j'ai formé.

— Tu veux t'en désister ?

— Sans doute. J'ai signé ce pourvoi à cause de toi ; maintenant je n'ai rien à attendre et à espérer : il faut en finir le plus tôt possible.

Vainement Laurent le supplia de revenir sur cette détermination, il fut inflexible.

— La vie ne me souriait qu'aux conditions que je t'ai dites, ajouta-t-il, mais ces conditions sont au-dessus de tes forces. N'en parlons plus... c'est rasé.

Quant à toi, dit-il avec un singulier mélange de dédain et d'attendrissement, avec les belles idées que je te connais et dont tu ne départiras pas, je ne vois que deux partis entre lesquels tu puisses choisir : te tuer, — ou te faire agent de police. Je n'ai pas besoin de te dire de quel côté sont mes préférences... c'est ton affaire, avant tout. Mais je sais d'avance ce que tu prendras. Tu as déjà tâté de la police, et le goût t'en est resté.

— Tu te trompes, dit Laurent.

— Je ne me trompe pas. D'ailleurs, quand même il te resterait quelques répugnances, ce sournois d'inspecteur qui t'a amené ici, saurait bien les dissiper et t'enrôler de nouveaux sous ses ordres : les prétextes spécieux ne lui manqueront pas, et je l'entends, d'ici, parler de réparation, de réhabilitation, de sanction... un tas de niaiseries qui produisent toujours leur effet sur des cerveaux comme le tien... Heureusement, je ne serai plus là.

— Je te répète, insista Laurent, que cela ne sera pas.

— Alors, tu te tueras? C'est bien. Si tu as ce courage, je t'en fais mon compliment d'avance. En tout cas, mon exemple ne te fera pas de mal. Viens ici de temps à autre voir comment un homme attend la mort ; et, au jour de l'exécution, sois là... tu verras comment il l'affronte et la subit.

— Soit, dit Laurent, il sera fait comme tu le désires.

Au sortir de cette pénible entrevue, Laurent était plus sombre et plus affaissé que Moule ne l'avait encore vu.

L'inspecteur de police essaya de lui faire reprendre quelque courage ; puis il commença sur lui cette tentative qu'avait pressentie Dacolard :

— Toutes les carrières qui vous étaient naguère ouvertes, dit-il, sont maintenant fermées devant vous : vous savez cela aussi bien que moi. Une seule est encore possible... celle où une fatalité terrible vous a jeté un instant. Pourquoi ne la reprendriez-vous pas?

Et, comme Laurent faisait un geste de dénégation et d'ennui, Moule prononça, en effet, ces mots d'*expiation* et de *réparation*, qui offusquaient si fort Dacolard ; il s'anima et parla avec une sorte de passion et de solidarité qui unissait les membres d'une famille, et l'obligation pour les uns de réparer le mal que les autres avaient fait.

— Vous ne seriez peut-être pas le premier, dit-il enfin, qui ait senti sur ses épaules ce lourd fardeau... d'autres l'ont porté avant vous. Et, croyez-moi, quand on a eu le malheur d'hériter d'une de ces dettes de honte et d'iniquité, c'est une consolation, à la fin, de pouvoir se rendre ce témoignage qu'on l'a acquittée au centuple.

Il venait évidemment d'évoquer de douloureux souvenirs personnels. Laurent, ému de cet accent, se rapprocha de Mo